Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

# Rapport d'orientation budgétaire

# 2022



CABINET MICHEL KLOPFER
*Consultants Finances Locales*

La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.
S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

# Présentation de la structure

Le Sivom de la Région mulhousienne est un établissement public local créé en 1968.

Il assure des missions de service public dans les domaines de la collecte sélective et du traitement des déchets ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées.

Transformé en syndicat « à la carte » en 1993, le Sivom de la Région mulhousienne permet aux communes de moduler leur adhésion selon les missions qui les intéressent.

Nous représentons aujourd'hui 4 membres totalisant une population d'environ 291 000 habitants.

Notre syndicat n'est pas doté d'une fiscalité spécifique : les communes contribuent par des subventions d'équilibre au budget syndical, chaque mission ayant ses propres clefs de répartition. Le budget assainissement est équilibré, quant à lui, avec la redevance assainissement directement perçue auprès des usagers.

Sivom RÉGION MULHOUSIENNE

# Le budget général



CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

**Le budget « *général* » comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement (salaires, indemnités, politique de communication, entretien et acquisition des locaux du syndicat) et est financé par les autres budgets du syndicat.**

# Evolution des effectifs

Le Sivom fonctionne avec du personnel mis à disposition par la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Le tableau des emplois fait l'objet d'une actualisation régulière pour prendre en compte les modifications qu'imposent le maintien d'un bon niveau de fonctionnement des services et l'évolution des missions et compétences.

L'état du personnel du syndicat est de 27 agents répartis entre la filière administrative et la filière technique.

A ce personnel s'ajoute 16 emplois à temps complet affectés au budget collecte sélective des déchets pour la mission d'ambassadeur du tri.

# Structure de la masse salariale (filière administrative) :

| STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL - SIVOM | | | |
|---|---|---|---|
| | **Dépenses 2019** | **Dépenses 2020** | **Evolution** |
| Traitement indiciaire | 950 319 | 973 777 | 2,5% |
| NBI | 14 658 | 13 442 | -8,3% |
| Régime indemnitaire | 222 579 | 236 644 | 6,3% |
| Participation mutuelle | 10 172 | 10 482 | 3,0% |
| Heures supplémentaires | 6 059 | 3 689 | -39,1% |
| Vacations | 3 100 | 6 799 | 119,3% |
| Astreintes | 6 860 | 8 758 | 27,7% |
| Autres éléments de rémunération (SFT, indemnité de résidence, etc.) | 13 430 | 47 041 | 250,3% |
| Autres charges de personnel (hors paie) | 160 | 308 | 92,9% |
| | **1 227 337** | **1 300 941** | **6,00%** |

La masse salariale est en hausse de 6 % sur 2020 par rapport à 2019 pour un effectif ETP stable (hors postes vacants).

# Durée effective de travail de l'année 2020 :

Depuis le 1er janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, le SIVOM applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées.

# Répartition par catégories :

| Catégories | 2019 | 2020 |
|---|---|---|
| A | 6 | 6 |
| B | 10 | 9 |
| C | 11 | 12 |
| TOTAL | 27 | 27 |

La prévision d'évolution des effectifs met en exergue une stabilisation du nombre d'agents à périmètre constant qui se compose de 27 agents dont 3 agents à temps partiel.



CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

# Le budget de la collecte sélective



CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

# Situation à fin 2020

Le budget annexe Collecte sélective s'est fortement redressé en 2020, à partir d'une situation dégradée en 2019 :

- Les dépenses ont fondu de 0,6 M€ tandis que les recettes prenaient 0,4 M€ générant un **rebond d'épargne de 1 M€**.
- Cette dernière passe de -0,12 à 0,84 M€, représentant **7,9 % des recettes courantes**, un niveau modéré mais acceptable
- Sur 2020 l'épargne excède les investissements, conduisant après remboursement des emprunts à dégager un surplus mis en réserve de 0,2 M€.
- La dette de 3,3 M€ représente **3,9 années d'épargne**, un niveau raisonnable. Le ratio atteint cependant 5,9 ans si l'on intègre les 1,6M€ de fonds de roulement négatif à fin 2020.
- Enfin l'enjeu réside dans la pérennité de la baisse des charges observée sur 2020, imputable pour partie à la crise sanitaire.

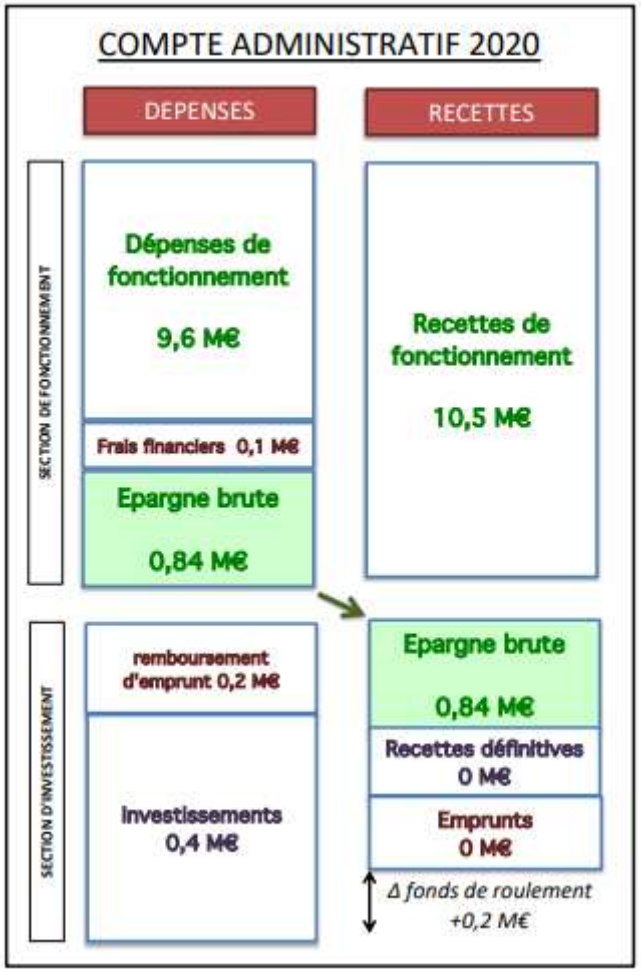

# Sur le plan des recettes :

Le poids des **participations des collectivités** est resté stable en 2020 en dépit de leur progression de **+0,25 M€ entre 2019 et 2020** (passant de 5,30 à 5,55 M€), pour atteindre **53% des recettes courantes**.

Les **ventes de matière** ont continué à reculer fortement en 2020, du fait des baisses de prix liées notamment au contexte économique dégradé par la crise sanitaire. Les ventes de matières, qui pesait 20% en 2015, ne représentent plus que 8% des recettes en 2020. Ce recul se voit compensé par la progression des **recettes éco-emballage** qui passent d'une part de 36 % à 39 % des recettes.

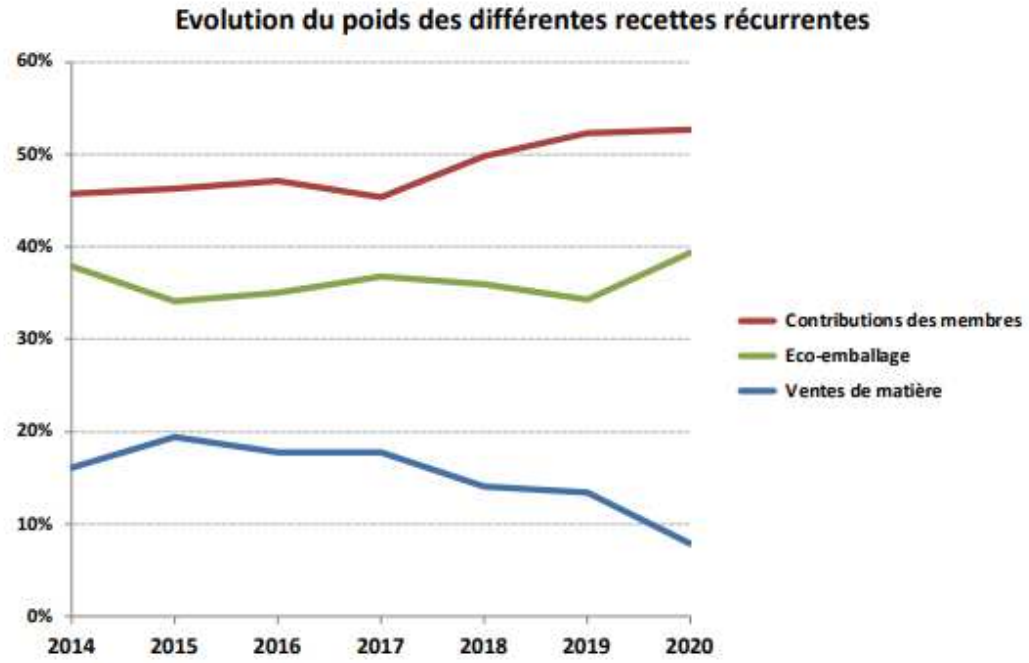

# Sur le plan des dépenses :

- **Les dépenses courantes reculent de 5,4%** (-550 k€) en 2020, du fait de la baisse d'activité liée à la **crise sanitaire**. Ce recule intègre cependant des surcoûts liés aux mesures prises du fait de la crise sanitaire, estimés à 263 k€.
- Le relèvement des contributions, et surtout la baisse des charges imputable à la crise sanitaire, porte à nouveau **l'épargne 2020** dans les parages des années 2017- 2018, **autour de 0,8 M€** (l'épargne brute se situait en terrain négatif en 2019 : -0,12 M€).
- Globalement le fonds de roulement est stable autour de -1,5/-2 M€ depuis plusieurs années. Cela signifie que le recours à l'emprunt est inférieur de 2 M€ au besoin de financement pérenne du budget.

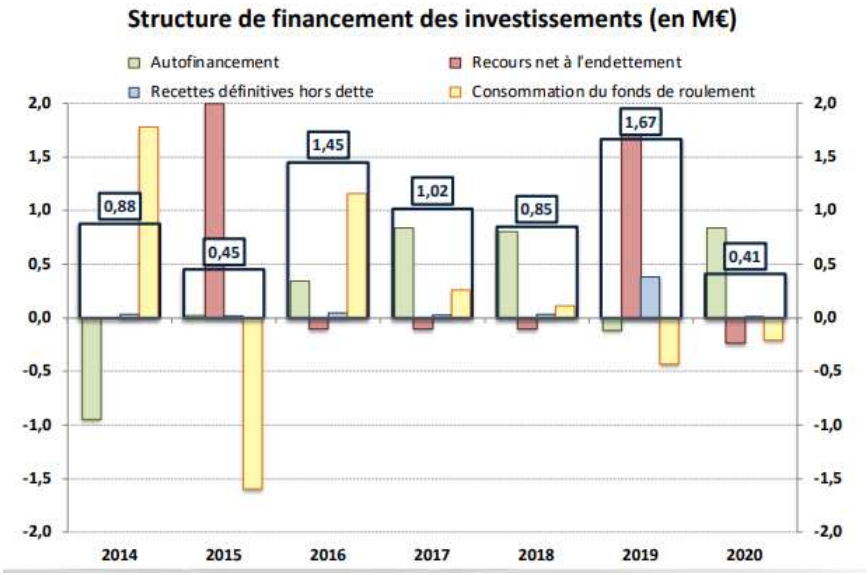




CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

# Structure de la masse salariale :

| STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL - SIVOM | | | |
|---|---|---|---|
| | 2019 | 2020 | Evolution |
| Traitement indiciaire | 469 753.00 € | 498 522.25 € | 6.12% |
| NBI | 11 972.00 € | 12 247.98 € | 2.31% |
| Régime indemnitaire | 43 334.00 € | 48 683.07 € | 12.34% |
| Participation mutuelle | 8 809.00 € | 10 836.00 € | 23.01% |
| Heures supplémentaires | 15 023.00 € | 3 513.58 € | -76.61% |
| Astreintes | 369.00 € | 370.48 € | 0.40% |
| Autres éléments de rémunération (SFT, indemnité de résidence, etc.) | 7 880.00 € | 6 650.81 € | -15.60% |
| Autres charges de personnel (hors paie) | 16 251.15 € | 27 264.11 € | 67.77% |
| **TOTAL** | **573 391.15 €** | **608 088.28 €** | **6.05%** |

La masse salariale subit une hausse de 6 % entre 2019 et 2020 pour un effectif ETP qui passe de 15 à 16 en 2020, soit une hausse de 1 ETP.

Sur 2020, cela représente 16 agents à temps complet.

La prévision d'évolution des effectifs en 2020 traduit une stabilité du nombre d'agents à périmètre constant.

# Encours de dette et solvabilité sur la période

La **capacité de désendettement**, qui n'était plus calculable en 2019, **revient à 3,9 ans en 2020**. Il atteint cependant 5,9 ans, un niveau toujours acceptable, si l'on intègre la dette latente correspondant au fonds de roulement négatif.

La **forte volatilité** du budget collecte sélective illustre cependant la fragilité du ratio, tributaire d'une épargne suffisamment robuste pour garantir les engagements bancaires. De ce point de vue, le rétablissement de 2020, imputable en partie au ressaut d'épargne résultant de la crise sanitaire, doit être reçu avec prudence.

CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

# Les projections 2022 - 2026

**Les dépenses d'investissement estimées sont les suivantes à compter de 2022** :

- 3,55 M€ sur 2022-2025 pour le renouvellement des déchetteries,
- 1,6 M€ sur 2023-2024 pour finaliser la conteneurisation,
- 1,9 M€ d'autres investissements (amélioration des déchetteries, conteneurs enterrés, collecte expérimentale des bio-déchets,…)

**Pour pérenniser le redressement de la situation financière de ce budget, une action tant en dépenses qu'en recettes s'avère nécessaire :**

- il est proposé que les contributions des membres fassent l'objet d'un ajustement à la hausse de l'ordre de 150 K€ par an à partir de 2022,
- les ventes de matières sont passées à 1,8 M€ sur 2021 grâce à la hausse des prix et devraient ensuite se stabiliser autour de 1,7 M€ à partir de 2023.
- les participations Eco-emballages ont connu un pic inédit en 2020 à hauteur de 4,15 M€ ; un reflux vers 3,4 M€ est attendu pour 2021 et les années suivantes.

- concernant les dépenses de fonctionnement (10,5 M€ en 2021 soit +8,7 % par rapport à l'atypique année 2020) :
  - ↗ de 1 % par an sur les contrats de prestations,
  - les investissements réalisés, en particulier les déchetteries, ne génèrent aucun coût de fonctionnement supplémentaire car ils se substituent à des équipements existants.



CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

# Les projections 2022 - 2026

- Le budget annexe Collecte Sélective s'est fortement redressé en 2020. Cette amélioration s'explique par une baisse des dépenses (-0,6 M€) d'une part ainsi que par une hausse des recettes d'autre part (+0,4 M€). L'épargne revient ainsi à +0,84M€ et devient dès à présent acceptable.
- La capacité de désendettement revient donc lui aussi à un niveau acceptable à hauteur de 3,9 ans sur 2020; cette amélioration résulte cependant directement de la crise sanitaire et doit donc être perçu avec prudence.
- Compte tenu de l'épargne dégagée sur la période (3,2 M€), du fonds de roulement négatif (-1,1 M€) à résorber et des investissements envisagés (7,7 M€), ce sont plus de 7 M€ de dette nouvelle que le budget collecte sélective aurait à contracter d'ici 2026. En revanche, l'épargne brute serait insuffisante à compter de 2024 pour couvrir la dotation nette aux amortissements, et donc équilibrer la section de fonctionnement.
- L'épargne brute doit couvrir la dotation aux amortissements pour que la section de fonctionnement soit équilibrée. Afin de voter confortablement le budget 2022, il faudrait appliquer une hausse des contributions à hauteur de 150 K€ par an à partir de 2022.
- Ce scénario permettrait également de conserver des ratios financiers acceptables sur toute la période, en limitant le recours à l'emprunt à 5 M€ (vs 7 M€ dans le scénario de base), avec un taux d'épargne brute stabilisé autour des 9 %.

# Le budget traitement des résidus urbains (TRU)

CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

# Situation à fin 2020

- **Le budget annexe TRU, qui était déjà dans une situation précaire en 2019, connaît une nouvelle détérioration marquée en 2020.**

- **L'épargne**, qui était proche de zéro, devient **négative** (-1,4 M€), essentiellement en raison de la baisse des recettes (-0,8 M€).
- Le respect des règles d'équilibre budgétaire n'a été possible que grâce à la reprise des excédents antérieurs, sachant que le budget TRU présentait la particularité de disposer **d'un fonds de roulement de près de 14 M€ à la fin de 2019.**
- A cette date, le budget TRU portait une **dette de 11 M€** (14,9 M€ dont l'aide du fonds de soutien est déduite), inférieure aux réserves disponibles.
- Les contraintes tant financières que budgétaires restent donc supportables à date du fait de ces réserves accumulées, mais leur consommation « normalise » progressivement le budget TRU.

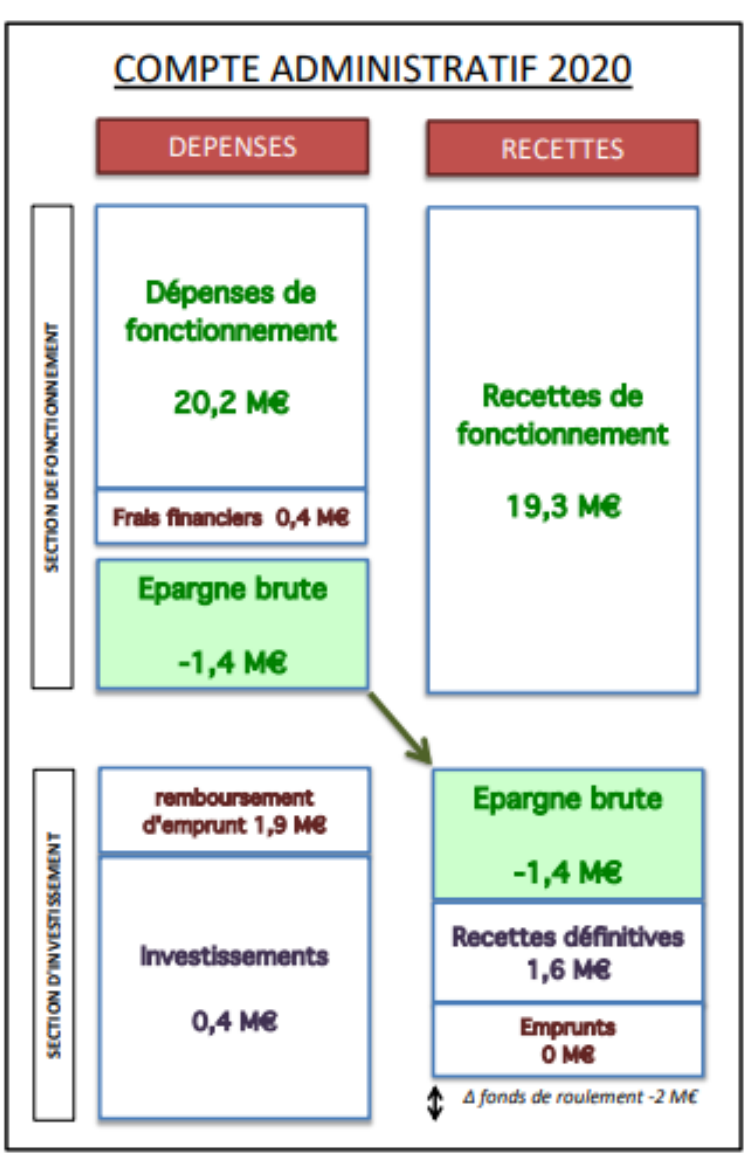




CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

Le redressement progressif de **l'épargne brute** du budget TRU, qui avait été mis en œuvre à partir du point bas de 2016 (-0,8 M€) jusqu'à repasser en 2019 en positif (+0,1 M€), est brusquement battu en brèche en **2020**, l'épargne dégagée touchant à **-1,4 M€** son **plus bas niveau de la période.**

L'essentiel de cette dégradation est **imputable à la crise sanitaire**, qui a généré 1,2 M€ de pertes de redevances tandis que la baisse d'activité ne s'est pas répercutée sur les charges courantes du budget TRU et que les participations des collectivités étaient reconduites au montant de 2019.

**Evolution de l'épargne brute (en M€)**

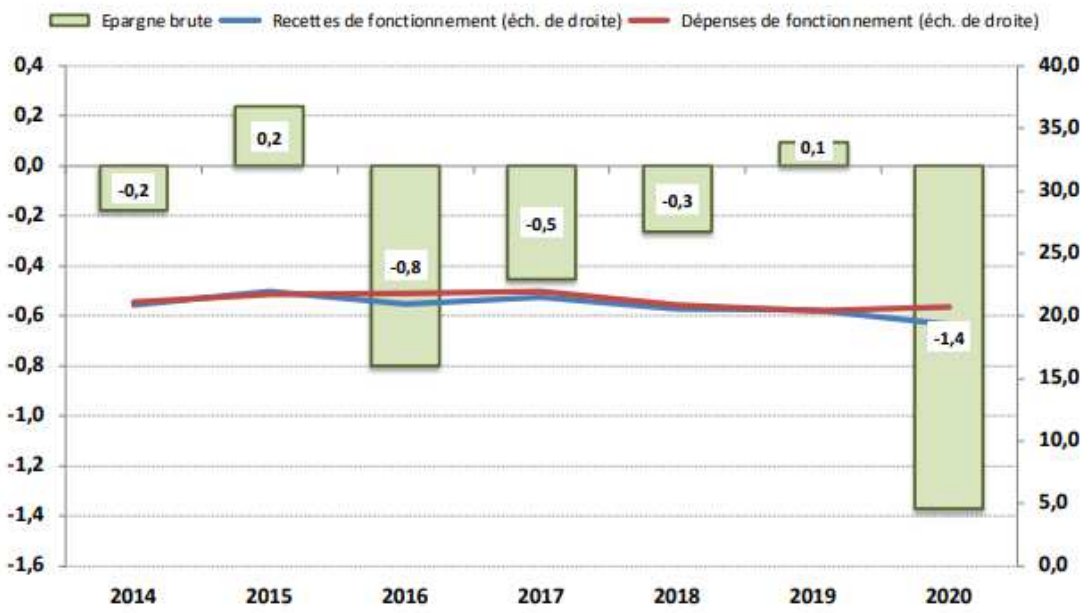




CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

L'encours de dette recule tendanciellement sur un rythme rapide en l'absence de nouveaux emprunts.

A la fin de 2020, les **9,1 M€ d'encours résiduels** (nets de la créance détenue sur le fonds de soutien) sont contrebalancés par des **réserves disponibles de 11,9 M€,** conduisant à une dette nette négative, soit -2,8 M€.

Pour autant, **la question de la solvabilité du budget TRU ne se pose pas à ce stade**, les réserves disponibles pouvant être mise à profit pour tenir les engagements pris auprès des banques.

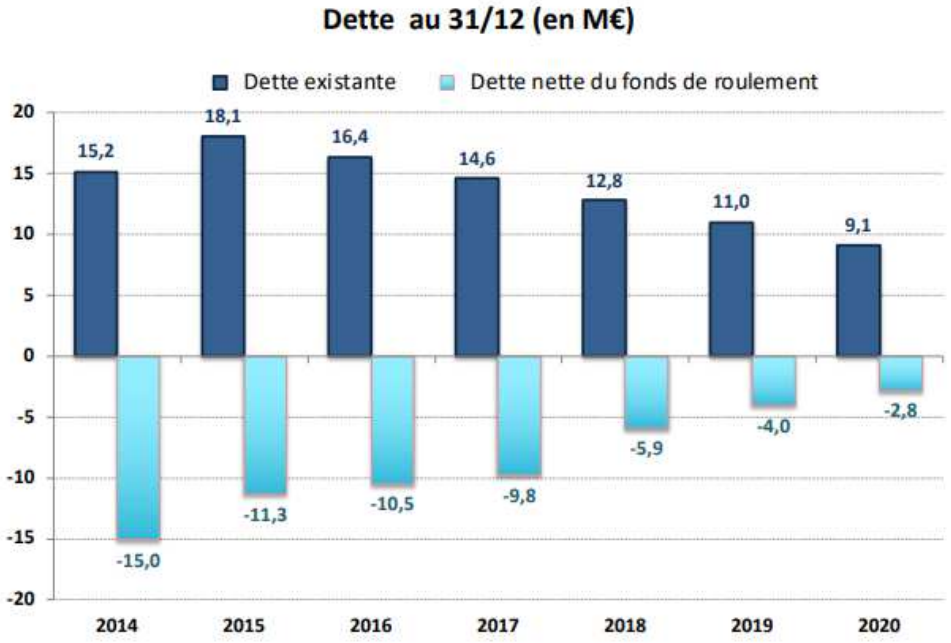




CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

# Les projections 2022 - 2026

## Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Les **contributions communales** ont été ramenées à 8,97 M€ en 2019 évolueront de l'ordre de l'inflation pour atteindre 9,24 M€ en 2026.
- La **redevance spéciale** est attendue à 3,9 M€ en 2021 après 3,6 M€ en 2020 (effet hausse de la TGAP +5€/tonne); elle dépendra ensuite des variations liées à la TGAP refacturée.
- La **redevance pour enlèvement des déchets industriels**, limitée à 2,8 M€ en 2020, est attendue à 3 M€ en 2021 et supposée stable à ce niveau les années suivantes.
- Les **autres redevances** passent de 1,75 M€ en 2020 à 2,24 M€ en 2021. Elles sont ensuite progressivement portées à 3 M€ à l'horizon 2025 en lien avec la montée en puissance de Valorim, puis stabilisées à ce niveau.
- Les **refacturations au titre de l'incinération des boues** sont stables à 2,2 M€ entre 2020 et 2021 mais un rebond à 2,7 M€ est attendu en 2022 avec la hausse des tonnages, avant stabilisation.
- Parallèlement une **participation annuelle** de 1 M€ est versée par le budget de l'assainissement au budget TRU à compter de 2022 au titre de l'obligation d'incinération des boues.



CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

# Les projections 2022 - 2026

## Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- **Le coût d'exploitation de l'usine est attendu à 18,7 M€ en 2021**
  - Les variations de TGAP sont répercutées sur ce coût les années suivantes, en sus d'une indexation annuelle de 1,5% l'an.
  - Concernant la TGAP, nous avons émis l'hypothèse que le seuil de rendement énergétique permettant de bénéficier de la TGAP à taux réduit est atteint tous les ans à partir des 2022 (seuil atteint en 2018 uniquement pour l'instant). A compter de 2023/2024, la méthanisation devrait permettre de sécuriser cette hypothèse.
- Les **dépenses d'énergie** sont volatiles car fonction des interruptions de fonctionnement de l'usine, notamment du fait des travaux liés aux échangeurs thermiques. Elles sont supposées revenir à 0,6 M€ en 2021 puis 0,3 M€/an à compter de 2022, montant indexé ensuite de 1% l'an.
- Les **remboursements de frais aux communes** (0,2 M€ en 2021) doublent en 2022 à 0,4 M€ de fait de la convention signée avec la Ville de Mulhouse pour participer à l'entretien et à la maintenance de la décharge d'Eselacker.
- Les **frais financiers** sur l'encours en place sont connus à présent avec précision.
- Les **autres charges** sont indexées d'1,5% l'an à partir de leur niveau de 2021.



CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

# Les projections 2022 - 2026

## Pour ce qui est des investissements :

- L'année 2021, se limite à 0,35 M€ d'investissements.
- En revanche, les années suivantes, les investissements mis en œuvre totalisent **10,2 M€**, soit :
  - Le **changement de turbine**, pour 8,5 M€ répartis sur la période 2021-2024,
  - Les **pompes à boues**, pour 500 K€, supposées mise en place en 2022,
  - 0,9 M€ d'investissements au titre de la **mise aux normes de l'usine**, sur 2022,
  - 0,15 M€/an de **projets non encore définis** sont positionnés sur 2025-2026.
- Les **subventions reçues** (0,14 M€ en 2021) s'élèvent au total à 2,49 M€, concentrés sur 2022-2023 :
  - Subvention de l'ADEME au titre des échangeurs thermiques : 0,7 M€,
  - Participation du budget investissement au titre des pompes à boues : 0,25M€,
  - Les certificats d'économie d'énergie (GTA réseau chaleur) apportent 3,07M€ de recettes sur 2022 répartis à 50/50 avec RCUA.
- Aucun emprunt nouveau n'est souscrit tant que le fonds de roulement n'est pas asséché (11,9 M€ à la fin 2020).

# Les projections 2022 - 2026

Le rebond des redevances en 2021, puis la forte montée en puissance en 2022 des recettes perçues par le budget TRU au titre de l'incinération des boues permet, à contributions des collectivités inchangées, de rétablir l'épargne à un niveau faible mais acceptable (7-8%).

La consommation du fonds de roulement permet de financer les 12 M€ d'investissement **sans aucun recours à l'emprunt jusqu'en 2026**.

La remise à flot de l'épargne sur cet exercice permet cependant de conserver une solvabilité tout-à-fait acceptable.

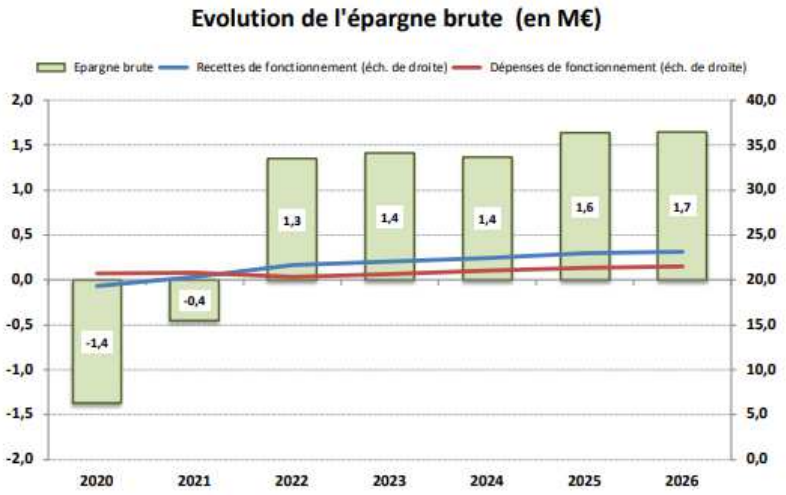


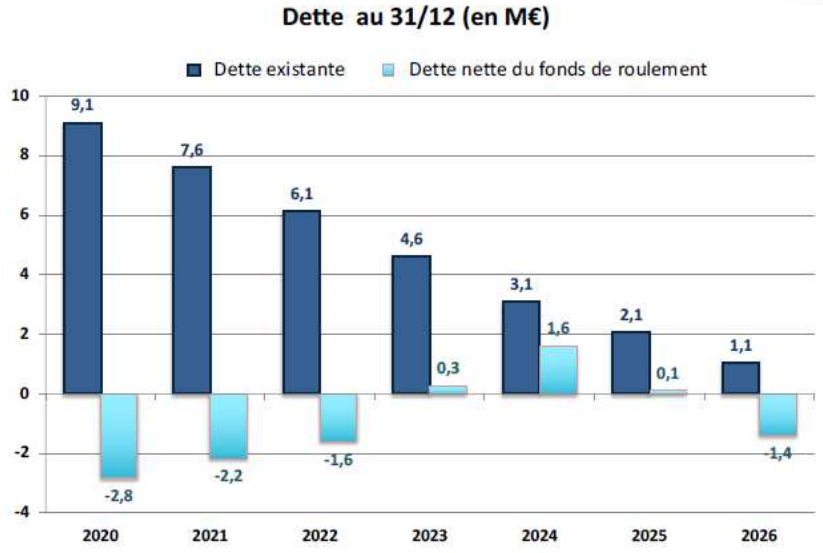




CABINET MICHEL KLOPFER
*Consultants Finances Locales*

# Les projections 2022 - 2026

- Le budget TRU est dans une situation très particulière, qui résulte des pénalités reçues après la construction de l'usine d'incinération. Il dispose en effet de 12 M€ de réserves financières, qui permettent de gager, et au-delà, les 9 M€ de dette (nette de la part couverte par le fonds de soutien) figurant dans son encours.

- A ce stade, en conséquence, la question de sa solvabilité ne se pose pas, et la faisabilité budgétaire est assurée : il suffit pour équilibrer le budget de reprendre par anticipation le résultat de l'année précédente.

- Au plan budgétaire, une légère insuffisance d'épargne est observée à partir de 2024, l'épargne peinant à couvrir une dotation nette aux amortissements portée à un peu plus d'1,8 M€. L'écart est cependant suffisamment réduit, lointain et stable, pour **ne pas appeler à ce stade de mesures correctrices.**

- **Indexer les contributions des collectivités à l'évolution de l'inflation à partir de 2023, apparaît donc être une solution.**

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

# Le budget assainissement des eaux usées

# Evolution du périmètre du SIVOM

Les articles 64 et 66 de la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe, attribuent, à titre obligatoire, la compétence « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Une extension du périmètre de la mission assainissement intervient au 1er janvier 2021, avec l'intégration de :

- **Trois nouvelles stations d'épuration** : Bantzenheim/Chalampé, Petit-Landau et Wittelsheim

- **Huit nouvelles communes** : Bruebach, Chalampé, Dietwiller, Hombourg, Niffer, Petit-Landau, Steinbrunn-le-Bas et Wittelsheim
  - Ces communes représentent environ 1,4 M€ de budget de fonctionnement (ainsi dont 0,7 M€ de dotation annuelle aux amortissements),
  - Elles apportent, avec leurs équipements, une dette, reprise par le SIVOM au 1er janvier 2021, de 0,9 M€, mais aussi des excédents, repris par le SIVOM en 2021, de 2,4 M€.

# Situation à fin 2020

- Le budget assainissement affiche un niveau d'épargne élevé, qui représente 21% des recettes, une proportion stable par rapport à 2019 :
  - ✓ Les **recettes**, comme les **dépenses**, ont été **dynamiques en 2020**, permettant de stabiliser l'épargne à 3,4 M€.
  - ✓ 2020, tout comme 2019, sont des années particulièrement chargées en **investissement** : **35 M€ au total** auront été dépensés sur ces deux exercices, autant que sur les huit années précédentes réunies.
  - ✓ Un **important besoin d'emprunt** en résulte, qui porte l'encours à **42,6 M€ à la fin de 2020**.
  - ✓ La capacité de désendettement monte à **12,5 ans fin 2020** (7,1 ans si l'on défalque le fonds de roulement de l'encours). Le niveau reste acceptable pour ce budget, mais la pente de dégradation est rapide (2,4 ans en 2018).

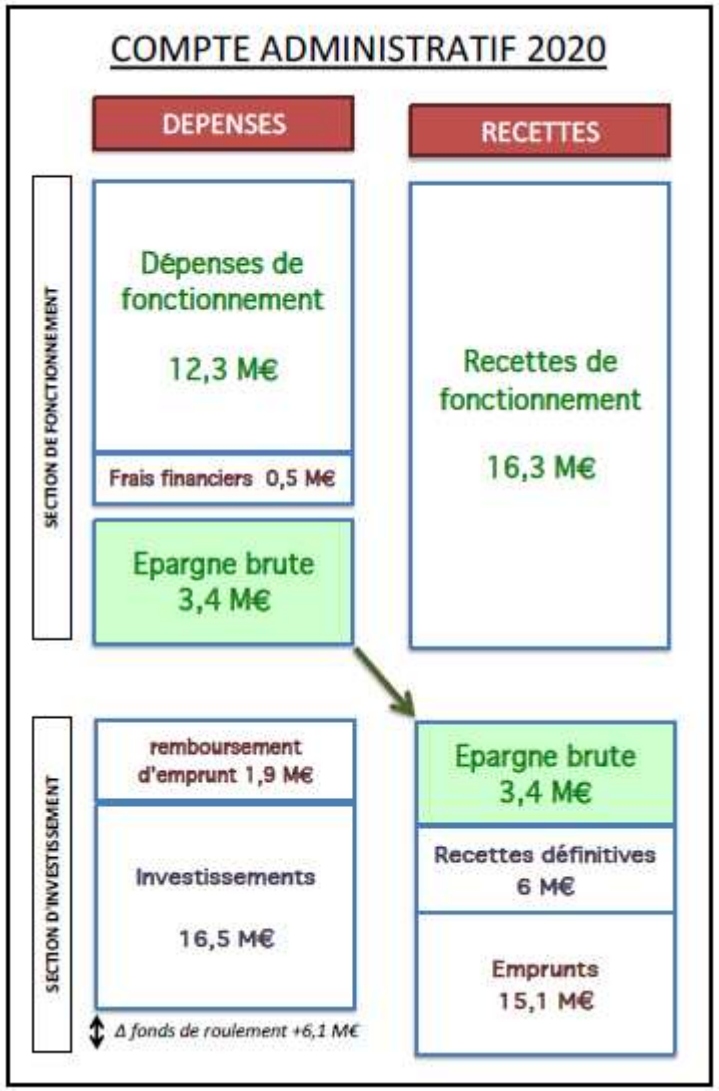

# Les projections 2022 - 2026

## Au niveau des recettes de fonctionnement :

- **La redevance d'assainissement** est attendue à environ 12 M€ à fin 2021 ; à partir de 2022, nous pourront prévoir **une hausse de 2,4 % suite à l'augmentation de notre tarif**. Le produit de la surtaxe sera supposé stable à 12,2 M€ les années suivantes.
- Les **primes de résultat** (0,90 M€ en 2021) reculent de 10% l'an en 2022 et 2023 puis disparaissent en 2024,
- les PRE/PFAC, fonction du dynamisme des constructions, sont stables,
- Les **travaux de branchement** (0,17 M€) sont portés à 0,25 M€ en 2022 puis 0,5 M€/an à compter de 2023 (reprise des branchements sur tout le périmètre du SIVOM)
- Les **redevances fermiers** (1,0 M€) disparaissent en 2024 avec la fin de la DSP Suez (suppression symétrique en dépense),
- Les **ventes de Biogaz** (0,1 M€ en 2020à1,2 M€ en 2021) sont portées à 1,60 M€ en 2022 puis stabilisées,
- les autres recettes sont stabilisées.

## Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- ↗ de 1 %/an sur le coût des STEP et l'entretien des réseaux (7,5 M€ en 2021),
- ↗ de 1 %/an sur les coûts de l'énergie (0,8 M€ en 2021),
- ↗ 1,9% en 2022, puis 1% l'an à partir de 2023 sur l'incinération des boues
- Une contribution de 1 M€ annuelle sera versée au budget TRU à compter de 2022 au titre de l'obligation d'incinération des boues,
- ↗ de 1 %/an sur les autres charges (charges de personnel, frais refacturés par le budget principal,…).



CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

# Les projections 2022 - 2026

## Pour ce qui est des investissements :

- Les réalisations de 2021 (8,7 M€) sont attendues en repli par rapport aux années précédentes, tout en restant deux fois supérieures à la moyenne annuelle de la période 2010-2018.
- **30,7 M€ d'investissements sont envisagés entre 2022 et 2026 :**
  - 7,6 M€ sur 2022-2023, pour la STEP de Feldkirch,
  - 12,5 M€ annuels de travaux classiques (soit 2,5 M€/an),
  - 10,6 M€ d'autres projets d'ici 2026 (Gestion Dynamique des Réseaux, GER,…)
- Ces dépenses vont générer **6,8 M€ de subventions** en **recettes** entre 2022 et 2024 (dont 1,5 M€ au titre de la STEP de Feldkirch).

*unité de méthanisation*

# Les projections 2022 - 2026

L'épargne de gestion s'érode sous l'effet de la stagnation de la surtaxe au-delà de 2022 et de la disparition progressive des primes d'épuration en 2024, tandis que les charges s'alourdissent, outre l'indexation annuelle, de 1 M€ en 2022 avec la participation versée au budget TRU au titre de l'incinération des boues.

Le taux d'épargne brute tend ainsi progressivement vers 15%, un niveau qui reste correct dans l'absolu, mais approche du plancher admissible pour un budget assainissement, largement orienté vers les investissements.

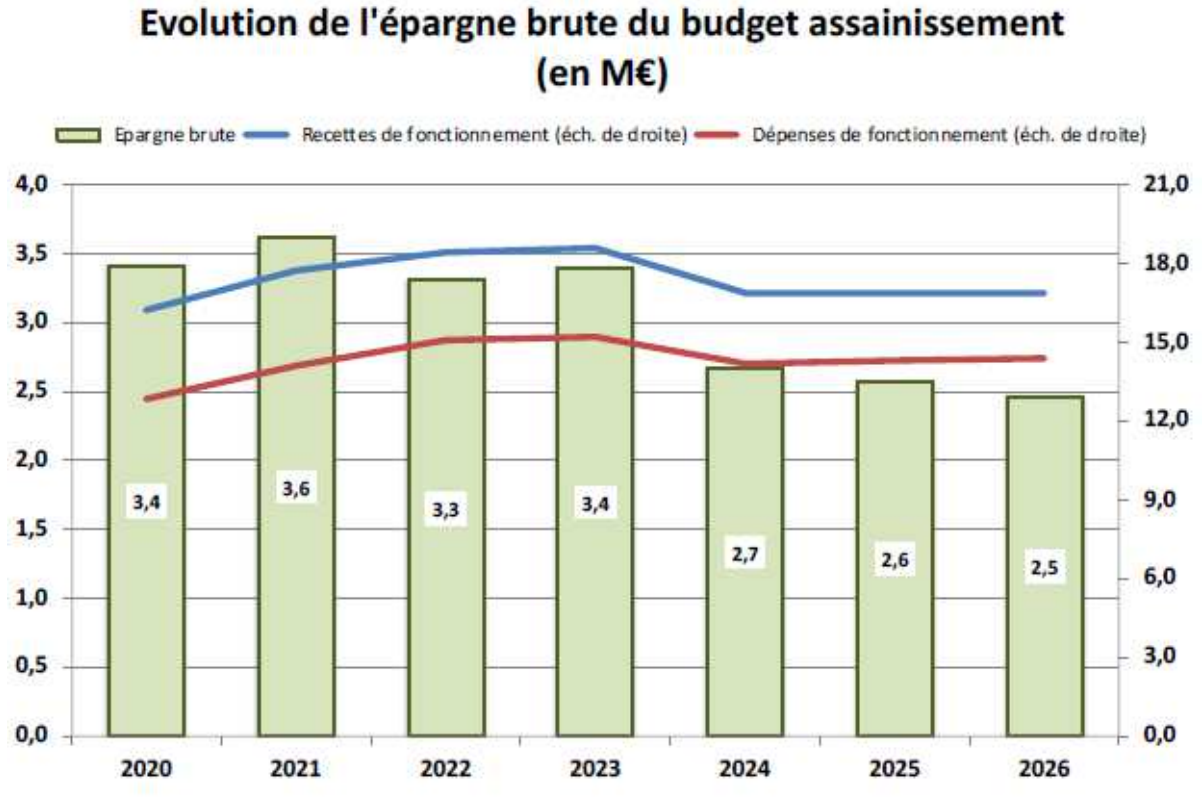

# Les projections 2022 - 2026

La consommation du fonds de roulement, qui se situe à 17,8 M€ à fin 2021, diffère **le recours à l'emprunt à l'année 2026.**

Celui-ci épuisé, le financement des investissements suivants suppose de recourir à nouveau à l'emprunt, dans des proportions qui restent maîtrisées : l'encours de dette atteindrait 35,4 M€ en toute fin de période.

Le taux d'autofinancement des investissements (épargne brute rapportée aux investissements) s'établit à 35% sur la période, un taux modeste (la part de la consommation du fonds de roulement atteint 44%).

La capacité de désendettement passe de 12 ans sur la période 2020-2023 à 14 ans en fin de période (alors que le fonds de roulement est revenu à zéro). **Un tel niveau reste tout a fait acceptable au plan financier pour un budget assainissement,** compte tenu de la durée de vie des biens financés (50 ans) et des emprunts souscrits (20 ans).

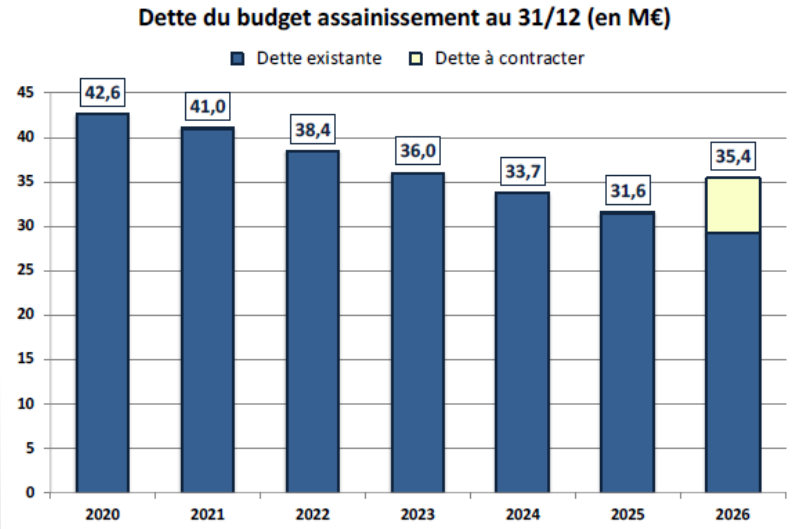


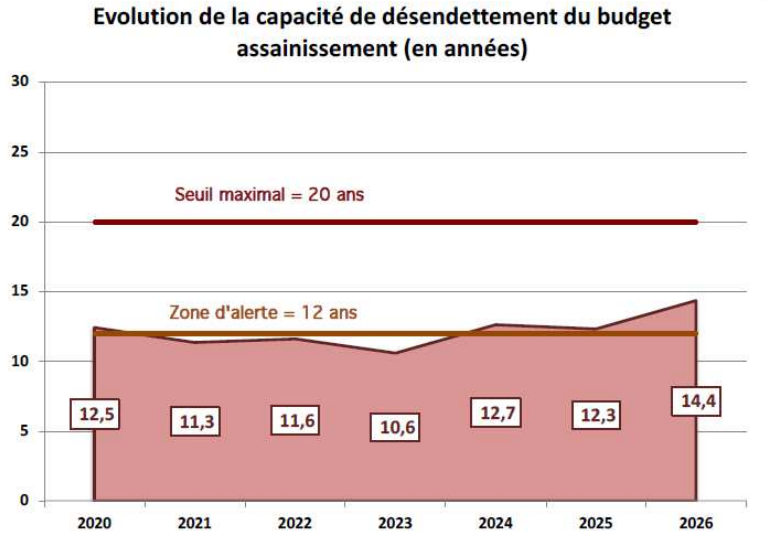

# Les projections 2022 - 2026

- La situation est en revanche plus difficile sur le plan de l'équilibre budgétaire : à compter de 2024, l'épargne dégagée par la section de fonctionnement est **insuffisante pour couvrir la dotation aux amortissements**, et ne permet donc pas de voter le budget à l'équilibre. L'ordre de grandeur de l'insuffisance d'épargne est de **0,5 M€**.

- Une **optimisation des durées d'amortissement** pourrait contribuer à desserrer la contrainte, de même qu'une utilisation des **éventuels excédents de fonctionnement reportés**, si le budget assainissement en dégage.

- L'éventuel différentiel serait ensuite à couvrir soit par un relèvement des recettes, soit par des économies de gestion, soit par une modération des investissements (dont résulterait une moindre charge d'amortissement).

- **Une indexation annuelle de la redevance d'assainissement (supposant un relèvement annuel des tarifs, à compter de 2023, plus proche de 3,0% que des 1,5% postulés dans le scénario de base) permettrait de couvrir la dotation nette aux amortissements sur toute la période de la prospective**.

# La dette au 31/12/2021



CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

# La dette du budget « COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS »

**Dette par nature**

| | Nombre de lignes | Capital restant dû (CRD) | Taux moyen (ExEx, Annuel) |
|---|---|---|---|
| Emprunts | 2 | 3 066 667 € | 1,75 % |
| **Total dette** | **2** | **3 066 667 €** | **1,75 %** |

| Prêteur | Capital restant dû | Durée résiduelle | Taux |
|---|---|---|---|
| SFIL CAFFIL | 1 400 000 € | 13.50 | Taux moyen à 2,59 % |
| SOCIETE GENERALE | 1 666 667 € | 12.50 | Taux moyen à 1,02 % |
| | **3 066 667 €** | | |

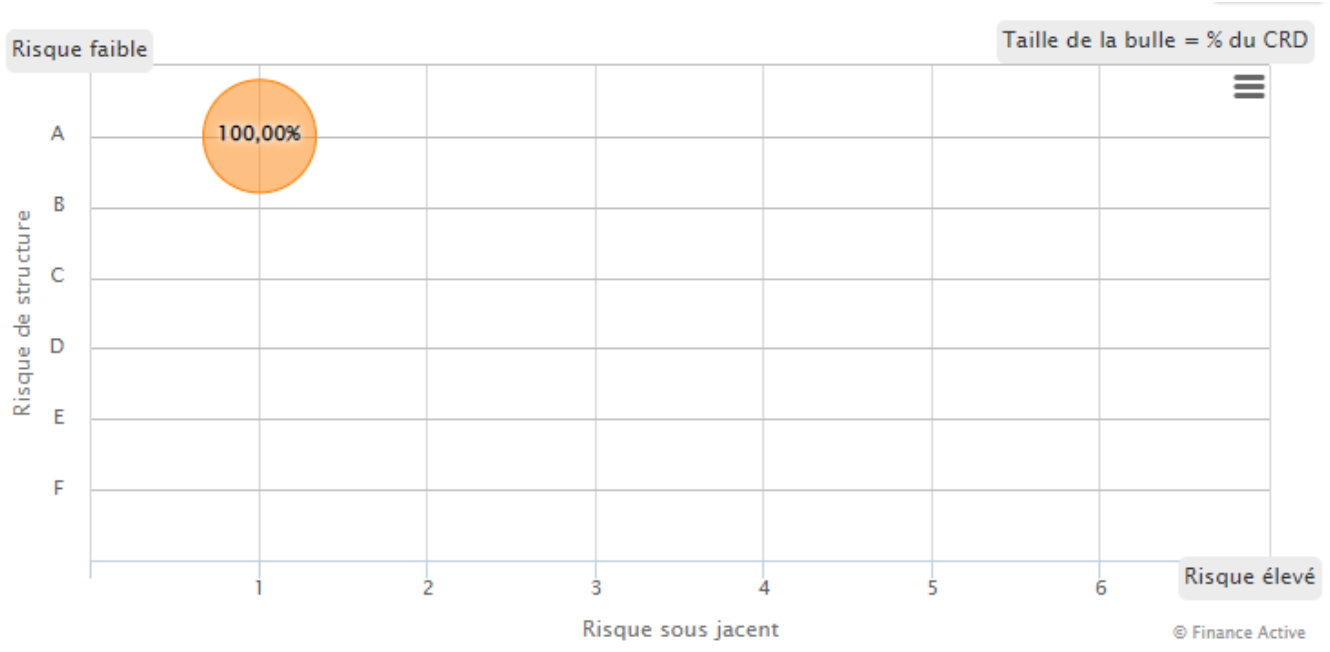

# La dette du budget « TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS »

| Dette par nature | | | |
|---|---|---|---|
| | Nombre de lignes | Capital restant dû (CRD) | Taux moyen (ExEx, Annuel) |
| Emprunts | 2 | 8 832 739 € | 3.65 % |
| Revolving consolidés | 1 | 1 729 500 € | 2.68 % |
| Total dette | 3 | **10 562 239** € | **3.49 %** |

**Dette par type de risque**

| Type | Encours | % d'exposition | Taux moyen (ExEx,Annuel) |
|---|---|---|---|
| Fixe | 10 562 239 € | 100.00 % | 3.49 % |
| Variable | 0 € | 0.00 % | 0.00 % |
| **Ensemble des risques** | **10 562 239 €** | **100.00 %** | **3.49 %** |

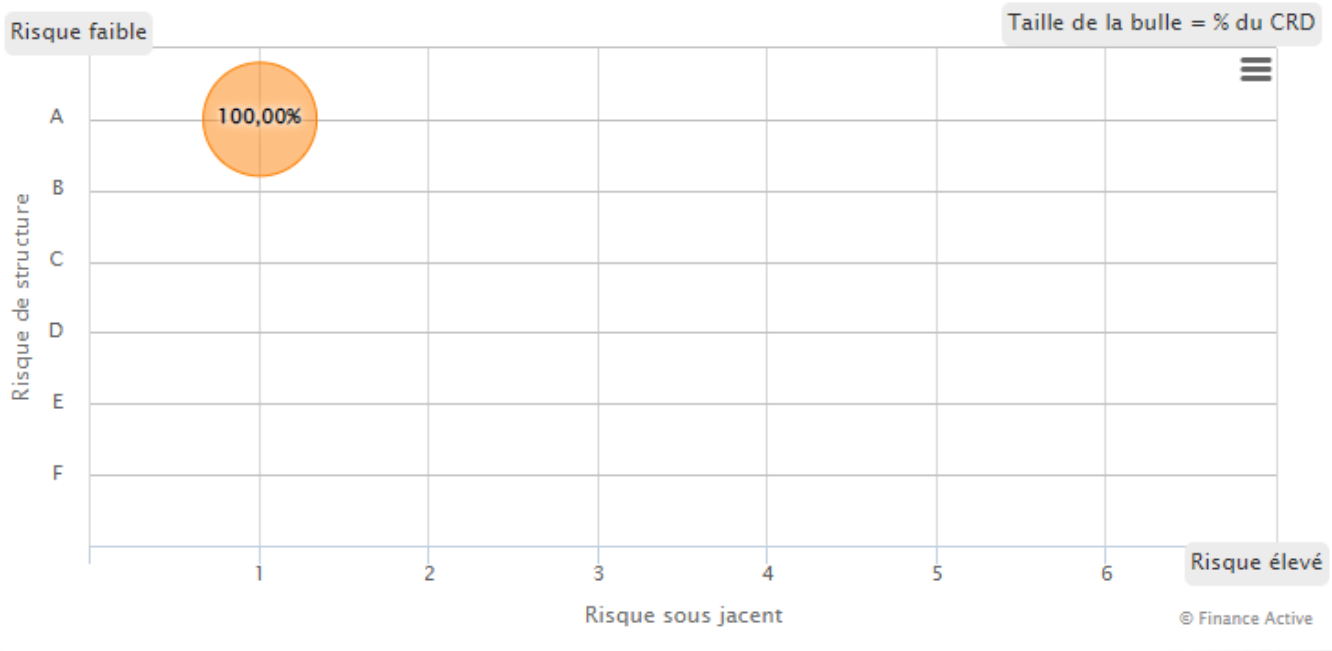

# La dette du budget ASSAINISSEMENT »

**Dette par nature**

| | Nombre de lignes | Capital restant dû (CRD) | Taux moyen (ExEx,Annuel) |
|---|---|---|---|
| Emprunts | 22 | 40 843 464 € | 1.40 % |

**Dette par type de risque**

| Type | Encours | % d'exposition | Taux moyen (ExEx,Annuel) |
|---|---|---|---|
| Fixe | 31 626 389 € | 77.43% | 1.56% |
| Variable | 33 566 € | 0.08% | 0.00% |
| Livret A | 9 000 000 € | 22.04% | 0.76% |
| Barrière | 183 509 € | 0.45% | 4.86% |
| **Ensemble des risques** | **40 843 464 €** | **100.00%** | **1.40%** |

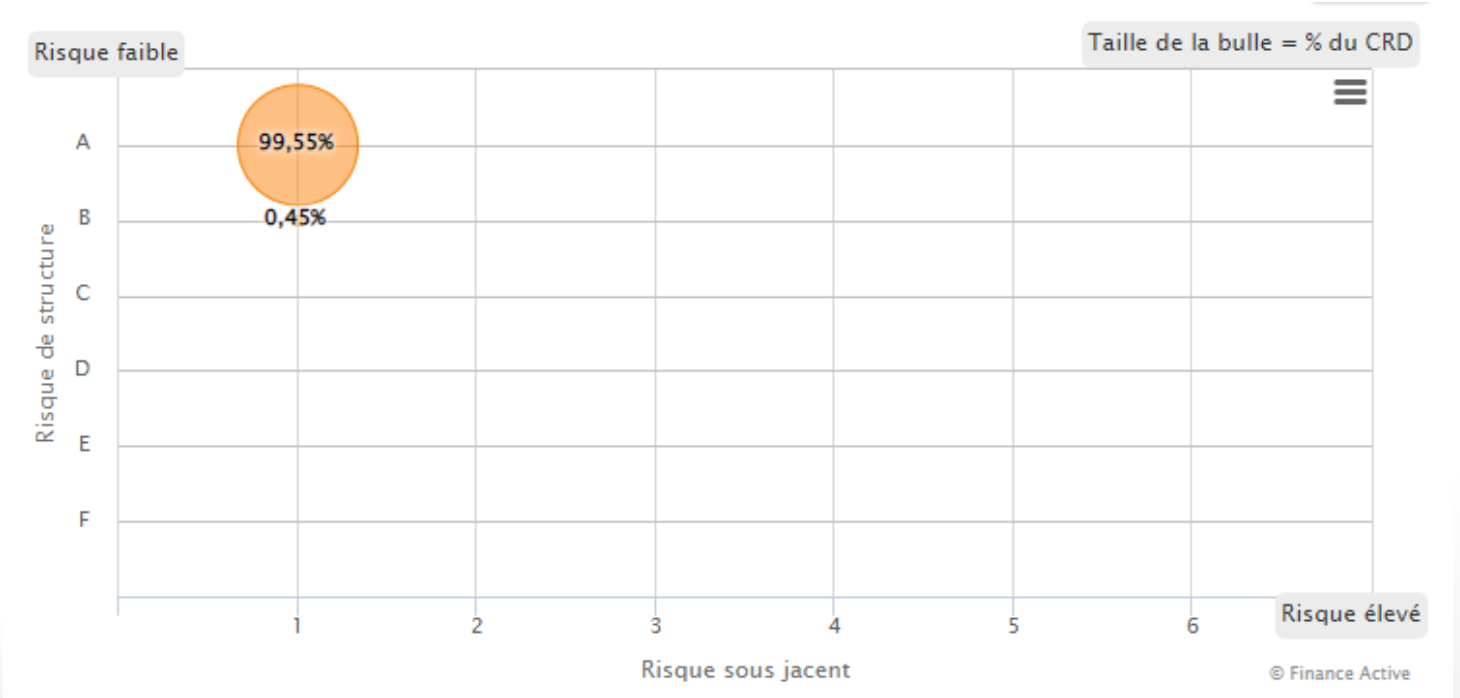

# La dette globale du Sivom (toutes missions confondues)

| Dette par nature | | | |
|---|---|---|---|
| | Nombre de lignes | Capital restant dû (CRD) | Taux moyen (ExEx,Annuel) |
| Emprunts | 25 | 52 742 870 € | 1.80 % |
| Revolving consolidés | 1 | 1 729 500 € | 2.68 % |
| **Total dette** | **26** | **54 472 370 €** | **1.82 %** |

**Dette par type de risque**

| Type | Encours | % d'exposition | Taux moyen (ExEx,Annuel) |
|---|---|---|---|
| Fixe | 45 255 295 € | 83.08% | 2.02% |
| Variable | 33 566 € | 0.06% | 0.00% |
| Livret A | 9 000 000 € | 16.52% | 0.76% |
| Barrière | 183 509 € | 0.34% | 4.86% |
| **Ensemble des risques** | **54 472 370 €** | **100.00%** | **1.82%** |
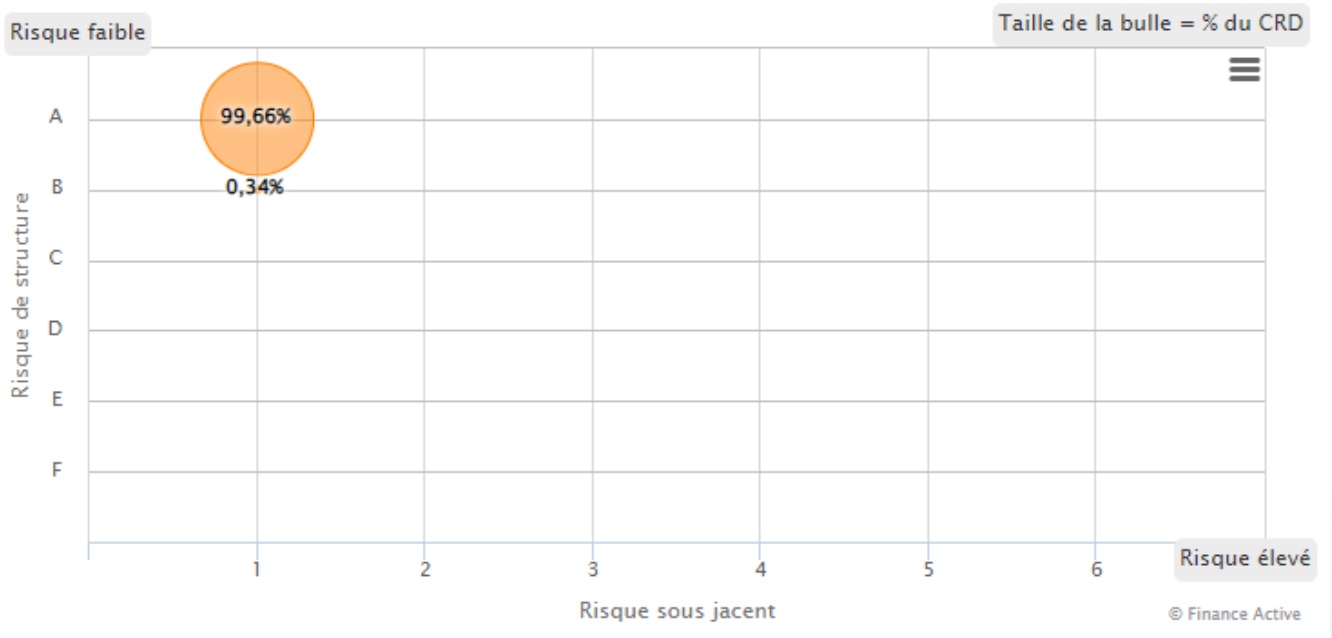
*État généré au 31/12/2021*